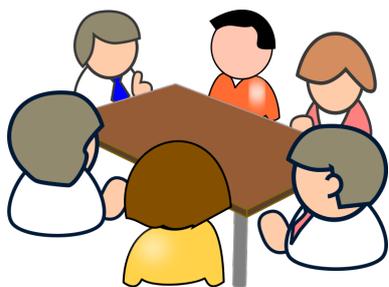


<http://clg-celestin-freinet-sainte-maure-de-touraine.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article1015>

Compte rendu de la séance du conseil d'administration n°2 DU 01 DECEMBRE 2015

- VIE DU COLLEGE - COMPTE RENDU C.A. -



Date de mise en ligne : mercredi 16 décembre 2015

Copyright © Collège Célestin Freinet - Sainte Maure de Touraine (37) - Tous

droits réservés

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration N°2
du 1/12/2015

Présidence : Mme PASQUET

Membres excusés : M. MARTEGOUTTE, représ. de la collectivité,
Mmes HEMONO et L'EXCELLENT, représ.. enseignants

Nombre de membres présents :21 puis 22 Quorum : 15

Madame la Principale ouvre la séance à 17 heures 42.
Elle constate que le quorum est réuni
Secrétaire de séance : M HAYE, représentant des personnels enseignant et d'éducation

O r d r e d u j o u r

I. Conseil d'Administration

- I.1 Adoption du procès verbal de la séance du 29 juin 2015 et de l'ordre du jour
- I.2 Adoption du procès verbal de la précédente séance du 3 novembre 2015 et de l'ordre du jour

II. Gestion financière

- II.1 Décisions Budgétaires Modificatives pour information
- II.2 Projet de budget année civile 2016
- II.3 Etat prévisionnel des achats
- II.4 Voyage en Angleterre
- II.5 Convention adhésion du GRETA

III. Questions diverses éventuelles sous réserve de disposition de l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration

I. Conseil d'administration

La Principale soumet au vote du conseil d'administration le PV du 29 juin dernier,

Résultat du vote :
Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 0 Pour : 21 Contre :0

La Principale soumet au vote du conseil d'administration le PV du 3 novembre 2015, et l'ordre du jour,
Résultat du vote : Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : 0 Pour : 21 Contre :0

Madame la Principale informe le conseil d'administration qu'il n'y aura pas de cours le mardi 26 janvier 2016, pour formation et concertation pédagogiques dans le cadre de la réforme du collège.

17h45 Arrivée de Mme ARNAULT, conseillère départementale

II. Gestion financière

II.1. Décision budgétaire modificative n° 5 pour information :

Monsieur le Gestionnaire présente et explique la décision budgétaire modificative.

II.2. Règlement du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) pour information :

Monsieur le Gestionnaire explique le règlement du Service de Restauration et d'Hébergement.

II.3. Projet de budget année civile 2015

Monsieur le Gestionnaire informe les membres du Conseil d'Administration que le budget doit être sincère et véritable. Il s'agit d'une prévision des recettes et des dépenses pour l'année civile 2016.

Monsieur le Gestionnaire présente le projet de budget.

M. Haye, représentant du personnel s'étonne de la baisse du budget CESC. Mme la principale signale que la baisse de 800 Euros correspond à la venue de Calypso et que cette intervention a été jugée trop chère.

Plus tard M. Haye remarque que la ligne administration/fournitures augmente de 1 000 Euros et espère que cela ne correspond pas à l'achat d'un logiciel de notation payant pronote alors que celui qui est utilisé actuellement est gratuit. Mme la principale confirme cet achat plus adapté à la pratique de la direction et de la CPE, Mme Cinelli principale adjointe insiste sur la précision de l'outil.

Monsieur le gestionnaire présente l'état prévisionnel des achats (voir document joint).

Monsieur le gestionnaire présente la liste des contrats passés (voir liste jointe).

Acte n° 30

Résultat du vote : Votants : 22 Exprimés : 17 Abstentions : 5

Pour : 16 Contre : 1

Madame la principale demande au C.A. l'autorisation de signer les conventions, contrats et marchés qui s'inscrivent dans le cadre d'une décision budgétaire modificative adoptée qui se rattachent à des opérations de gestion courante dont le montant est inférieur à 25 000 euros hors taxe pour les services et 90 000 euros H.T. pour les travaux.

Qui ont une incidence financière annuelle

Acte n° 31

Résultat du vote : Votants : 22 Exprimés : Abstentions : 4

Pour : 18 Contre :

19h10 : sortie temporaire de Mme Mazet

II.4 Contrats et conventions :

Madame la principale demande au C.A. l'autorisation de signer une convention d'adhésion au GRETA, dont l'objet principal est la formation continue, dispensée par l'éducation nationale, dans différents sites y compris dans les collèges adhérents s'il y a lieu. (convention jointe)

Acte n° 32

Résultat du vote : Votants : 21 Exprimés : 21 Abstentions : Pour : 21 Contre : 0

Retour de Mme Mazet

II.5 Sorties et voyages

Madame la principale demande au conseil d'administration l'autorisation d'organiser un voyage scolaire en Grande Bretagne du dimanche 22 mai 2016 (1 heure du matin) au jeudi 26 mai inclus (retour vers 11 heures 30), dans la région de Cardiff et à Londres, sous réserve d'autorisation des autorités nationales ou préfectorales.

Tous les élèves de 3ème du collège sont concernés (5 classes). Le professeur organisateur sera Mme Vigneron. 8 accompagnateurs sont prévus.

La participation maximale demandée aux familles sera de 240 euros

Acte n° 33

Résultat du vote : Votants : 22 Exprimés : 22 Abstentions : 0 Pour : 22 Contre : 0

XI. Questions diverses :

1) Peut-on connaître le timing des travaux d'aménagement ?

Les travaux d'aménagement dont il a été fait mention au CA du 29 juin 2015 figurent sur un tableau qui est un document de travail non officiel et ne peut être communiqué.

Certains travaux sont réalisés (cf. le nouveau bureau vie scolaire, climatisation du local abritant le serveur), d'autres devraient l'être rapidement (cf. arrachage de la haie), toutefois nous ne disposons pas de calendrier des travaux.

2) Pour les accès aux personnes handicapées : le diagnostic d'accessibilité a été effectué, la réalisation des travaux devrait suivre

3) Pourra-t-on avoir accès aux plans des travaux pour y apporter d'éventuels ajustements (ex des récupérateurs d'eau pour le futur préau)

Nous ne disposons pas des plans du futur préau qui est prévu, et pour lequel nous n'avons pas d'échéancier.

4) Quand commence-t-on la collecte de papiers ?

Réponse : Dès que des bacs pour mettre les papiers seront achetés. Reste la question du stockage.

Un parent d'élève apporte la solution : Le papier du collège pourra être récupéré au profit de l'école élémentaire voisine.

5) Utilisation de la possibilité d'utiliser l'achat groupé des denrées du CD : oui, régulièrement

6) Le coût des denrées dans l'assiette en moyenne est de 1,96 euros

7) L'enveloppe du fond social est insuffisante, mais les différentes dotations complémentaires du CD et de l'Etat ont permis d'aider les familles en difficulté en 2015

8) Pour les différentes questions concernant la « commission menu » Mme la principale propose de l'organiser à 16 heures 30, ce qui permettra d'avoir 3 élèves (tableau d'affichage). Il est souhaitable de ne pas dépasser 10 membres. Un élève faisant remarquer que 16 heures 30 ne favorise pas ceux qui prennent le bus, Mme la principale propose de prévenir suffisamment longtemps à l'avance pour avoir des élèves volontaires, si possible en dehors de leur cours.

9) les douches en EPS : Les professeurs d'EPS étant des femmes, il ne leur est pas possible de surveiller les douches des garçons. Les douches ne sont donc pas encouragées. Toutefois quelques garçons prennent leur douche. Ils regagnent les vestiaires 5 minutes avant les autres.

La question de l'hygiène ne se pose pas, si l'enfant prend une douche quotidienne. Ces questions sont abordées

avec M. Aubert et les élèves de SEGPA, et avec Mme Lhote, infirmière, individuellement, quand le problème se pose.

10) Absences des professeurs : les professeurs peuvent être remplacés selon un protocole de remplacement de courte durée, si d'autres professeurs du collège, volontaires et disponibles à ce moment souhaitent le faire.

Lorsque qu'une absence est égale ou supérieure à deux semaines, une demande de suppléance est demandée au Rectorat qui procède à la nomination d'un remplaçant.

11) Poids des cartables

Concernant le poids des cartables, Mme la Principale fait le même constat que les parents, et précise que les élèves disposent de casiers où déposer leurs affaires (pour les plus jeunes). De plus, les éditeurs ont fait des efforts, les livres étant moins lourds qu'autrefois.

Le numérique pourrait permettre d'alléger partiellement le poids des cartables.

19h42, l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil d'administration est close.

Procès verbal
de la séance du conseil
d'administration N°2
du 1/12/2015

*(CD=CONSEIL DÉPARTEMENTAL)